

FICHE DE PRET DE MATERIEL MUNICIPAL

A compléter au plus tard un mois avant la date de la manifestation

Date de dépôt du dossier : ____/____/____

N° d'identification : _____

1- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Demandeur	
Représentant	
Adresse	
N° téléphone	
Nom de la manifestation	
Date de la manifestation	
Heure de début et fin	
Lieu de la manifestation	
Nombre de personnes attendues	
Informations complémentaires	

2- DEMANDE DE PRET DE MATERIEL					
Matériel	Demande	Disponibilité	Matériel	Demande	Disponibilité
Stands 3x3			Sono		
Barnums 5x4			Enceintes		
Barnums 5x6			Micros		
Barnums 5x8			Informations complémentaires : (nature et puissance des appareils à brancher...)		
Plateaux					
Tréteaux					
Tables 1,20					
Tables 1,80					
Chaises					
Barrières Vauban					
Grilles Caddies					

INFORMATIONS :

- En cas d'indisponibilité du matériel, la recherche du complément et son transport sont à la charge de l'association.
- Le matériel doit être restitué en bon état et propre. Le remplacement ou la réparation de tout matériel endommagé ou non restitué sera à la charge du demandeur.
- Toute demande complémentaire de dernière minute ne sera prise en compte que sous réserve de la disponibilité du matériel et du personnel.

Merci de joindre un croquis d'installation du matériel.

Document à fournir par l'association : ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE

3- DEMANDE D'ORGANISATION D'UN VIN D'HONNEUR

Rappel :

La municipalité offre un vin d'honneur une fois par an à chaque association chambraisienne pour un maximum de 100 personnes. Le retrait des fournitures est à effectuer par l'association au restaurant scolaire Bois Cormier. Vous pouvez les contacter au 02 47 27 40 60

Nombre d'invités : 40	Adultes : 40
Boissons	Vin tranquille <input type="checkbox"/> Jus de fruits <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/>
Biscuits sucrés	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Biscuits salés	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE

SERVICE URBANISME :

Nécessité d'une procédure sécurité incendie accessibilité :

OUI

NON

POLICE MUNICIPALE :

Mesure particulière de police :

Modifications de circulation

Besoin de stationnement

Autres : _____

DECISION ET OBSERVATIONS DE L'ELU :